

## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 25 NOVEMBRE 2025 -

DÉCISION N° 25 - 09 - 058

Le bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 30 juin 2025 s'est réuni le mardi 25 novembre 2025 à partir de 11 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- ✓ Georges ZIEGLER (Président)
- ✓ Fabienne PERRIN (vice-présidente)
- ✓ Luc FRANCOIS (vice-président)
- ✓ Pierre DEVEDEUX (vice-président)
- ✓ Nicole PEYCELON (membre du bureau)

### Décision 5 : L'avenant au marché de réaménagement des logements existants du centre de Firminy en chambres de garde (Lot n° 9).

Le chantier concernant le réaménagement des logements existants du centre de Firminy en chambres de garde a débuté au mois de février 2025. Toutefois, en raison de contraintes survenues en cours d'exécution, les travaux initialement prévus ont dû être adaptés.

Le présent avenant au lot numéro 9 a pour but d'intégrer et de modifier en conséquence ces modifications. Soumis pour avis à la commission d'appel d'offres réunie le 20 novembre dernier, le projet d'avenant est joint au présent rapport.

Ainsi, l'avenant au lot 9, intitulé « chauffage-ventilation-plomberie sanitaires » et attribué à l'entreprise P.Seauve a pour objet les modifications suivantes :

- Travaux en moins-value (suppression de radiateur et de plaque d'obturation...) :  
- 2 700,00 € HT
- Travaux en plus-value (ajout de 8 radiateurs et de nécessaire pour douche et lavabo...) :  
+ 14 920,00 € HT

Le montant global de ces modifications représente une plus-value de 12 220 euros HT (14 664 € TTC), soit une augmentation de 12,43% du montant HT initial du marché qui passe de 98 294,00 € HT (117 952,80 € TTC) à 110 514,00 € HT (132 616,80 € TTC).

**Vu le rapport présenté par le Président,  
le bureau prend la décision suivante :**

**Article unique :**

Le bureau du Conseil d'administration approuve l'avenant au lot 9 relatif au marché de réaménagement des logements existants du centre de Firminy en chambres de garde présenté et autorise le Président à signer le document joint en annexe.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Le Président du conseil d'administration  
du Service départemental d'incendie et de secours  
de la Loire



Georges ZIEGLER